

ARRÊTÉ

fixant l'actualisation de la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM PH au titre de l'article L.313-12-2 du CASF) pour les années 2024-2028

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Bretagne

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-11 et L 313-12-2 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 1er février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la délibération du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT à la Présidence du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté conjoint du Directeur général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine fixant la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour la période 2017-2021 en date du 20 décembre 2016 ;

Vu l'INSTRUCTION budgétaire des établissements et services médico-sociaux N° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/DESMS/2021/229 du 16 novembre 2021 portant le calendrier de signature des CPOM jusqu'au 31 décembre 2024 ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} :

La liste des gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux PH devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est actualisée pour les années 2024 à 2028.
Cette liste figure en annexe 1.

Article 2 :

Cette programmation fera l'objet d'une révision annuelle.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

La Directrice Générale de l'ARS et le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine .

L'annexe 1 est accessible sur le site internet de l'ARS Bretagne :

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/programmation-pluriannuelle-des-cpom-ehpad-et-ph-2024-2028>

Fait à Rennes, le

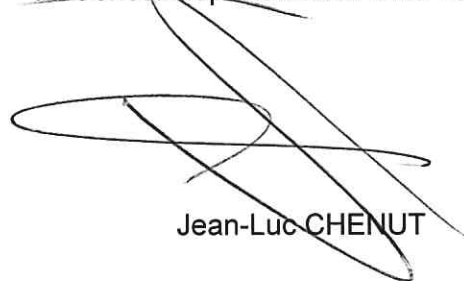
20 FEV. 2024

Le Directeur Général Adjoint
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne



Malik LAHOUCINE

Le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine



Jean-Luc CHENUT

**Programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs
et de Moyens des CPOM PH au titre de l'article L.313-12-2 du CASF
ILLE-ET-VILAINE**

ANNEXE 1 Actualisation 2024-2028

Finess Juridique	Raison sociale gestionnaire	Année de programmation
350001160	ASSOCIATION LA DUSSETIERE - AGIME	2024
350002309	CENTRE HOSPITALIER GRAND FOUGERAY	2024
350005179	CHRU RENNES	2024
350023453	ASSOCIATION LA BRETECHE	2024
350023610	ASSOCIATION FILEAS	2024
350023644	ASSOCIATION PROMOTION DES HANDICAPES	2024
350046231	TRISOMIE 21	2024
350023495	ASSOCIATION LE PARC	2025
350023578	ASSOCIATION LES ATELIERS DU DOUET	2025
350023586	ASSOCIATION REY LEROUX	2025
350023594	ASS. LA MABILAIS TRAVAIL PROTEGE	2025
350023628	ASS. LES ENFANTS AU PAYS	2025
350024865	TALENDI	2025
350046009	EDEFS	2025
350047221	LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE	2025
560000754	ASSOCIATION AMISEP	2025
350000246	CH GUILLAUME REGNIER RENNES	2026
350000519	GROUPEMENT DES DEUX ABBAYES	2026
350001202	ADAPEI 35	2026
350001269	ASSOCIATION DU DOMAINE	2026
350012779	ADMR TRAIT D'UNION BOL D'AIR	2026
350023537	ASS PROMOTION ENFANCE ET ADOLESCENCE	2026
350023636	ASSOCIATION NOTRE AVENIR	2026
350032652	ADIMC 35	2026
350033163	GIP MAFFRAIS SERVICES	2026
350033296	ASS.FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS	2026
350039673	ASSOCIATION LE PATIS FRAUX	2026
350041208	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME GOANAG	2026
560029969	ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN	2026
750719239	APF FRANCE HANDICAP	2026
350023479	ASSOCIATION LES AJONCS D'OR	2027
350052783	ASSOCIATION PEP BRETILL'ARMOR	2027
750825846	ASSOCIATION COALLIA	2027
930019484	ASSOCIATION L ADAPT	2027

CPOM commun PA et PH:

Finess Juridique	Raison sociale gestionnaire	Année de programmation
350000477	EPMS BELLEVUE	2023
350023370	ASSOCIATION ABBE MARCEL DEHOUX	2023
350043915	ASSOCIATION ANNE BOIVENT	2023
350000519	GROUPEMENT DES DEUX ABBAYES	2026

Concernant les CPOM des gestionnaires de SSIAD et SPASAD : conformément à l'article 44 de la loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 qui prévoit la reconfiguration du secteur des services à domicile vers un modèle d'intervention intégré avec la création des Services Autonomie à Domicile (SAD) , il est prévu que les futurs SAD autorisés ARS-CD signeront un CPOM tripartite avant le 31/12/2025.